



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

LETTRE *d'Information*

n° 10 - Novembre 2017



MARAIS DU CASSAN ET DE PRENTEGARDE



UNION EUROPÉENNE





ÉTUDES SUR LES CHÊNAIES

Le marais du Cassan... Autrement dit le marais où poussent les chênes !



Cette année, le botaniste du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a étudié **l'habitat naturel qui dans le jargon Natura 2000 s'appelle 9190** « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ». Quoi de plus logique puisqu'étymologiquement **Cassan signifie Chêne** !

Cet habitat abrite notamment une espèce patrimoniale : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). L'objectif du travail mené était de **mieux caractériser cet habitat et de définir son étendue réelle** dans le site. Ainsi, des relevés botaniques et des sondages pédologiques ont permis de caractériser les vieilles chênaies acidiphiles et d'évaluer leur état de conservation.

Également, **un indice de biodiversité potentielle (IBP) a été attribué à chaque chênaie**. Il donne une indication sur la capacité du site à accueillir une biodiversité importante.

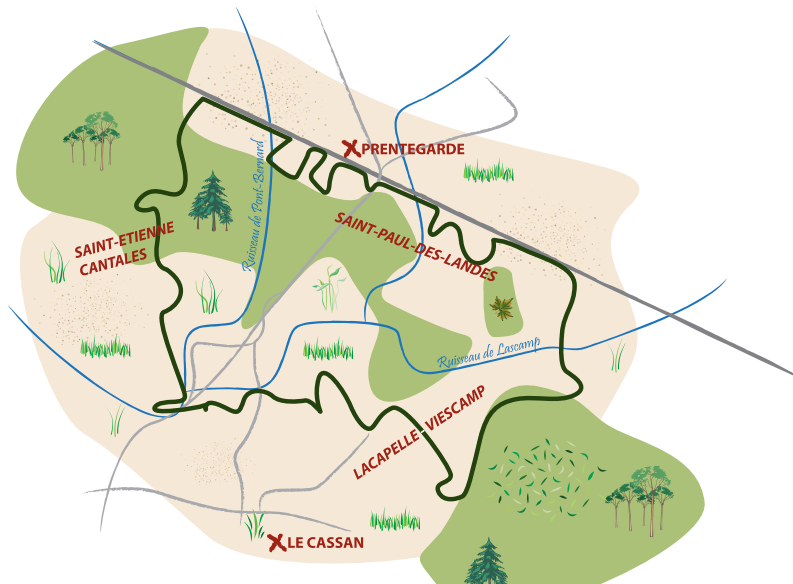
Actuellement, sur le site du Marais du Cassan, 2,6 hectares peuvent être considérés comme de la « **Vieille chênaie acidiphile des plaines sablonneuses à *Quercus robur*** ».

ÉDITO

L'objet du réseau Natura 2000 est d'**assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe**. Ses actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de **garantir la conservation des richesses naturelles en maintenant les activités humaines**.

Intégré au réseau Natura 2000 depuis 2004, notre site de 507 hectares accueille des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales **d'un grand intérêt à l'échelle de l'Europe**.

L'enjeu majeur du marais du Cassan et de Prentegarde est lié à la **forte présence de zones humides et de cours d'eau** imbriqués dans des espaces prairiaux et forestiers.



UN CONTRAT NATURA 2000 POUR TERMINER LE TRAVAIL !

LANDES DU CAMP DE CASSAN, *Suite !*

Alors que les mesures compensatoires d'Eurovia ont permis de faire un travail de réouverture des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne va mettre en œuvre un contrat Natura 2000 pour travailler maintenant sur les landes.



Depuis quelques mois les bufflonnes de la famille Servans ont pris possession du Camp de Cassan. Le bucheronnage, la pose de clôtures et de différents équipements pastoraux réalisés en 2015 et 2016 offrent **de bonnes conditions de pâturage**. Mais le Syndicat Intercommunal à vocation unique Auze Ouest-Cantal (SIVU) et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ont souhaité aller plus loin et déposer un Contrat Natura 2000 permettant de **travailler à la réouverture des landes qui sont colonisées par les pins et bouleaux**. Les travaux ont débuté cet automne et se poursuivront en 2019 et 2021. Ils consistent essentiellement à ouvrir des layons facilitant le déplacement des animaux.

L'ensemble des travaux et de la remise en pâturage doivent permettre de **retrouver une mosaïque d'habitats naturels emblématiques** du bassin d'Aurillac, depuis les zones pionnières où ne poussent que les mousses, jusqu'aux forêts en passant par les pelouses et les landes.

RAPPEL

Eurovia, dans le cadre du réaménagement de la RD120 a détruit 5 hectares de zones humides et devait donc **mettre en œuvre des mesures compensatoires**. C'est ainsi que les zones humides du Camp de Cassan ont pu être **réouvertes puis remises en pâturage**.

Aussi, le pâturage des bufflonnes sera particulièrement **surveillé et adapté** en fonction de l'évolution des écosystèmes.

DES BUFFLONNES SUR LE MARAIS, *Quelle drôle d'idée !*

Au même titre que les vaches, yack et zébus, **les buffles font partie de la famille des bovinés** puisqu'ils sont des ruminants avec un système digestif à quatre

poches. Les buffles qui pâturent sur le marais sont des **buffles d'Asie**, cousins directs des buffles d'Afrique. Il existe encore de petites populations de buffles sauvages qui vivent dans des zones marécageuses d'Asie. Une souche méditerranéenne (buffles du levant) est présente en Italie depuis plusieurs siècles et est réputée pour la qualité du lait, qui sert à la fabrication de la mozzarella. Le cuir est aussi d'excellente qualité.

Monsieur et madame Servans se sont lancés dans **l'élevage des bufflonnes avec le soutien de la coopérative laitière GIE Châtaigneraie**. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ayant lancé par l'intermédiaire de la SAFER un appel à candidature, ces éleveurs se sont portés candidats et ont été retenus, séduits par **le caractère atypique du site et la volonté de préserver la biodiversité du marais**.

Depuis quelques mois, des bufflonnes pâturent le Camp de Cassan et participent au maintien de la mosaïque d'habitats. Mais qui sont donc ces drôles de grosses bêtes noires ?

QUAND LES PRAIRIES MURMURENT

à l'oreille des agriculteurs...



Les prairies ont des choses à raconter et la flore est leur langage ! La formation proposée dans le cadre de Natura 2000 donnait des clés pour mieux comprendre les prairies permanentes : potentialités fourragères, richesse écologique, réponses aux pratiques agricoles et aléas climatiques...

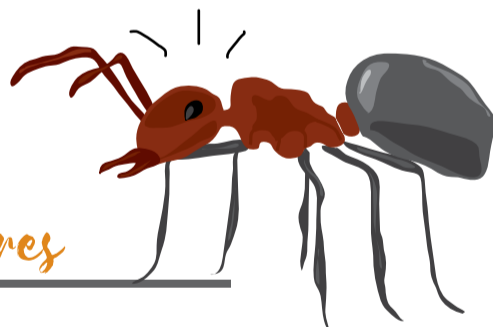
Le 12 septembre, quelques personnes ont participé à une **formation sur les plantes indicatrices des prairies**, s'appuyant sur un guide réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et la FR CIVAM.

Le matin était dédié à la **découverte de la flore commune des parcelles**. Pour chaque plante, le botaniste au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a montré **des éléments simples de détermination** et expliqué leurs besoins écologiques. Ensuite, l'agronome de l'établissement départemental de l'élevage a donné des éléments quant à **leur valeur agronomique**.

Un pique-nique convivial et voilà les stagiaires repartis pour **mettre en pratique une méthode simple d'évaluation des prairies**. Ce travail permet d'évaluer l'états de la parcelle et d'identifier les facteurs à surveiller. Par exemple, la présence importante de Cerfeuil et de Géranium des Pyrénées peut alerter sur une trop grande richesse en nutriments. La renoncule rampante et le plantain majeur indiqueront un tassement du sol.

Voilà donc des agriculteurs à même d'entendre le murmure des prairies !

SUIVI DES PONTES *d'Azurés des Mouillères*

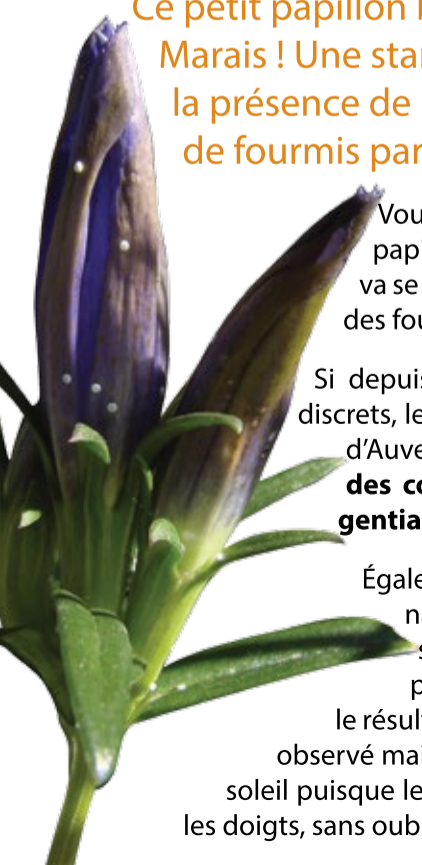


Ce petit papillon bleu est l'une des stars du Marais ! Une star très exigeante, qui demande la présence de la Gentiane pneumonanthe et de fourmis particulières pour s'épanouir...

Vous connaissez déjà l'histoire poétique de ce papillon qui pont sur la gentiane, dont la larve va se nourrir avant d'être recueillie pour l'hiver par des fourmis.

Si depuis quelques années les azurés se font très discrets, le SIVU et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne continuent d'œuvrer **pour maintenir des conditions favorables à la plante hôte, la gentiane et aux fourmis Myrmica**.

Également, fin août le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et quelques volontaires sont allés compter les gentianes et voir si on pouvait observer des œufs de Maculinéa... et le résultat est mitigé. En effet, aucun œuf n'a pu être observé mais les gentianes ont plus facilement accès au soleil puisque les bufflonnes ont brouté la Molinie. Croisons les doigts, sans oublier que la nature est... épatante !



LE MARAIS DU CASSAN

en quelques chiffres

8 3

Habitats naturels

Communes concernées

Lacapelle-Viescamp,
Saint-Etienne-Cantalès,
Saint-Paul-des-Landes

15

Espèces d'intérêt communautaire
dont

5

En annexe II

507
Hectares

AILLEURS

dans le réseau...

Sur le site « Aubrac », sur les communes de Deux-Verges, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac, l'Office National des Forêts et les agriculteurs de

Deux-Verges travaillent à la mise en place d'un contrat Natura 2000 permettant de remettre dix hectares en pâturage afin de rajeunir les landes et l'écosystème de plantes très rare : les lycopodes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

FINANCEMENT



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand | Tél. 04 73 43 16 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

MAÎTRISE D'OUVRAGE



SIVU Auze-Ouest-Cantal

Mairie - 15150 Saint-Etienne-Cantalès
Tél 04 71 46 31 40 | Courriel : sivu.auze-ouest-cantal@laposte.net

ANIMATION



Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

8 rue des écoles - 15170 Neussargues-en-Pinatelle
Tél. 04 71 20 77 20 | Courriel : contact@cen-auvergne.fr | www.cen-auvergne.fr

Conception et réalisation : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne - Photos et illustration : Cen Auvergne.

Impression encres végétales sur papier recyclé - Novembre 2017

